

Compte-rendu du CDEN du 16 novembre 2021

Lecture des déclarations liminaires.

Réponses du préfet Stéphane Bredin

• Gestion de la crise sanitaire par l'État :

Il entend les critiques récapitulées, qui sont « une forme de procès implacable ». Il déclare comprendre ce que nous avons ressenti, ayant été directeur de l'administration centrale le 16 mars 2020, sans masques, ni tests, etc. Il admet qu'on peut parler de gestion à la petite semaine, d'absence de concertation, etc, tout est factuellement exact, mais qu'étant représentant de l'État, il ne peut pas laisser faire le reproche que les cadres de l'État et hauts fonctionnaires n'auraient pas la même notion du service public que les fonctionnaires de terrain. Il ajoute qu'ils ont eu le souci de la continuité du service public d'éducation, et que c'est un reproche trop facile de reprendre ce qui n'a pas fonctionné. Il argue du fait qu'ils n'avaient aucun repère, aucune "fiche réflexe" et aucun précédent.

• Question de l'attractivité des métiers :

Le préfet reconnaît la difficulté profonde qui est celle de l'attractivité des métiers des services publics, au-delà même uniquement du professorat, et qu'en ce qui concerne ce dernier on ne peut pas faire appel à la seule vocation.

Il admet que les conditions de travail, la rémunération, le démarrage des carrières, l'attractivité des concours, la réduction du spectre des missions assumées par l'État, sont autant de freins à l'attractivité du métier.

Il prend en compte un contexte qui s'est globalement dégradé, et déclare que ce n'est pas uniquement par la grille indiciaire que l'on résout le problème de l'attractivité. Il argumente en disant qu'au vu du nombre d'agents, au sein de l'Éducation Nationale toute revalorisation salariale a un impact majeur sur les comptes de l'État. Il est donc nécessaire à ses yeux de ne pas avoir une simple approche comptable, d'ailleurs des gestes indemnitaires ont été faits, mais ces gestes ne peuvent se faire que dans un contexte budgétaire contraint. Il remarque que le ministre reconnaissait lui-même qu'il y a un problème d'attractivité et que les solutions ne sont pas évidentes à trouver (!).

Réponses du DASEN, M. Obellianne

• Sur la crise COVID19 :

Il salue l'engagement des personnels, et souscrit au sentiment de fatigue et de lassitude. Il reconnaît qu'il y a parfois eu une gestion dans l'urgence, mais qu'au final « la France et les équipes, pédagogiques et de direction, ont relevé le défi de l'éducation, car nous sommes le pays qui a le moins fermé au monde. » Il insiste sur le fait qu'il a « rendu hommage aux équipes dans les médias et à chaque fois [qu'il a] pu le faire. »

Sur les élèves en situation de handicap :

Annnonce que de plus en plus d'élèves sont suivis, que des structures pour les élèves autistes se sont développées, qu'il y a eu des avancées pour les AESH avec une augmentation des quotités de temps partiels. Pour lui, l'avancée pour les AESH est notoire mais il admet que ce n'est pas encore suffisant.

BILAN DE RENTRÉE DANS LE PREMIER DEGRÉ

Baisse d'effectifs mais moins importante qu'en 2020.

Baisse de 313 élèves dans le public et 33 dans le privé.

Grande baisse sur Châteauroux : - 102

Le Blanc – 61

La Châtre – 83

Issoudun – 67

• Taux d'encadrement qui s'améliore en 2021 : moyenne qui est descendue à 20,19% en maternelle et 20,53% en élémentaire.

Le DASEN précise qu'aucun poste n'a été supprimé au global sur le département.

Par contre il ajoute que bien sûr il y a des effets de seuil et que certaines classes sont plus chargées.

Cependant pour lui dans l'Indre « on a des moyennes par classe particulièrement intéressantes dans le taux d'encadrement. »

• 209 écoles publiques sur le département.

42,32% communes sans école.

49,38% communes en RPI.

Constat du DASEN : beaucoup de structures par rapport aux effectifs accueillis.

• Le DASEN annonce la réalisation de 100% de l'objectif ministériel : GS, CP ET CE1 dans des classe de 12 à 15 en REP+ (33 classes concernées).

L'objectif annoncé : limiter à 24 les élèves DE GS, CP et CE1. Cela est pour l'instant obtenu à 88%, hors éducation prioritaire.

• Décharges de direction : 100% réussite : protocole, avec calendrier établi sur l'année pour les 1 à 3 classes (ce qui permet une organisation des directeurs) et décharge pour les écoles à 4 classes et plus.

Dans 79 écoles : décharge d'1 jour.

Dans 10 écoles : décharge d'1 jour + 1 mercredi.

Dans 10 écoles : décharge de 2 jours.

Dans 1 école : décharge totale.

109 écoles à 6 ou 12 jours par an.

La décharge d'1 jour est maintenue durant 1 an dans les écoles qui sont passées de 4 à 3 classes.

• Deux ouvertures : Rabelais (Ecueillé) et Rabelais (Le Poinçonnet).

Dissolution du RPI Roussines.

• Écoles passant à 4 jours : Anjouin, Dun-le-Poëlier, Saint-Christophe en Bazelle, Le Pont Chrétien Chabenet, Le Poinçonnet Jacques Prévert, la Petite Fadette, François Rabelais.

Écoles à 4,5 jours changeant d'horaires : Briantes, Lacs, Montgivray.

Écoles à 4 jours changeant d'horaires : La Châtre, mat Marie-Louise Laguerre

SCOLARISATION À DOMICILE ET HORS CONTRAT

• Scolarisation à domicile :

Augmentation de 2018-2019 de 97 à 240 en 2020-2021.

Puis baisse en 2021-2022 à 214 (146 élèves de primaire et 68 élèves de collège), effet scolarisation 3 ans et COVID.

Le DASEN précise qu'un contrôle annuel dans les familles est effectué.

• Établissements hors contrat :

Primaire : 41 élèves (St Michel à La Martinerie + une école Montessori à Châteauroux)

Collège-lycée : 122 élèves (St Michel)

Un nouveau contrôle est prévu l'année prochaine (2022) pour St Michel ; le DASEN précise que le contrôle est effectué tous les 5 ans.

BILAN DE RENTRÉE DANS LES COLLÈGES

191 élèves en moins dans les collèges du département. Les effets de seuil sont extrêmement prégnants sur certains établissements, parfois favorables. Le DASEN précise que, cette année notamment, les arrivées très tardives d'élèves dans les collèges ont bousculé les effectifs par rapport à ceux qui étaient attendus. Il ajoute que c'est un exercice compliqué que d'effectuer cette "dentelle".

Concernant les ULIS, forte stabilité des structures (au nombre de 14, pas de création), ajustées en fonction des effectifs et des moyens.

Proposition est faite une énième fois de réfléchir à comment prendre en compte les ULIS dans les effectifs afin de ne pas avoir des groupes trop importants en collège alors qu'il y a des inclusions. La CGT propose de fixer un seuil d'effectif. Le DASEN reconnaît qu'une réflexion est nécessaire sur le sujet, ajoutant que c'est une question à laquelle il est sensible et sur laquelle il va travailler. Il ajoute cependant qu'il « fera ce qu'il pourra avec les moyens qu'il aura. »

L'attention du DASEN est également attirée sur la vigilance à avoir concernant les effectifs en SEGPA (17 élèves en 3^{ème} à Déols par ex.). Il répond que les ajouts d'un 17^{ème}, voire 18^{ème} élève se fait toujours à la marge et après s'être assuré de la faisabilité (??). La FSU attire son attention sur les 41 élèves de la SEGPA du Blanc qui a été considérée comme une structure "SEGPA 32" lors de l'allocation des moyens. Elle demande qu'une réelle vigilance soit mise en place afin d'éviter ces situations (Le Blanc et La Châtre). Le DASEN reconnaît de vrais besoins.

La FSU déplore la fermeture de la Prépa Métiers à Blaise Pascal à la rentrée 2020 (et non 2019, comme le pensait M. le DASEN, qui croyait que cet état de fait n'avait été dû qu'à son prédécesseur...). Les élèves en difficulté qui auraient pu avoir une chance de faire de la remédiation et de préparer leur orientation en voie professionnelle sont toujours en collège et sont décrocheurs. M. le DASEN répond qu'il ne lui semble pas qu'il y ait un fort taux de pression.

Un chef d'établissement (UNSA) précise que c'est possiblement lié au fait qu'il n'a parfois pas été proposé d'orientation en 3ème Prépa Métier aux élèves afin de ne pas créer de situation d'échec mais qu'effectivement il y a bien des jeunes dans cette situation.

L'UNSA demande à ce que soient étudiés, en vue d'un prochain CDEN, les chiffres de réussite post-bac des élèves.

Concernant l'orientation en voie professionnelle, la FSU fait remarquer, soutenue par les représentants FCPE, que beaucoup d'élèves choisissent une voie par défaut du fait de la proximité géographique des formations et du manque de transports scolaires permettant une réelle mobilité des jeunes. Certains jeunes qui choisissent une orientation par dépit ne sont pas motivés, ce qui peut aussi expliquer les 8 conseils de discipline sur 9 en lycée pro pour absentéisme.

Le DASEN annonce la création de 3 internats d'excellence permettant peut-être aux jeunes de s'éloigner de chez eux.

Autre remarque de la FSU : il n'y a que 24 places en ULIS pro sur les 2 années de CAP, ce qui ne permet pas d'assurer une continuité dans la poursuite d'études pour les élèves en ULIS collège. Il est donc nécessaire de travailler sur l'orientation des ULIS pro. Le DASEN acquiesce de nouveau.